



Erreur de date sur contrat de travail

Par **yvelines**, le **24/07/2008** à **08:59**

Bonjour,

J'ai signé il y a peut de temps un contrat en cdi sur lequel il y a une erreur sur mon jour de naissance.

Signé le 15/07/08

et là je veux démissionner, et je n'ai pas de période d'essais.

Et ce que mon contrat est valable avec cette erreur ?

Merci de me répondre.